

Passerelle ou continuité pédagogique vers la 1^{re} professionnelle BAC PRO

DOSSIER DE CANDIDATURE Informations aux responsables légaux

Ce dossier de candidature passerelle permet de demander une admission directement en 1^{re} professionnelle dans un **lycée professionnel public de l'éducation nationale et de l'agriculture** pour préparer un bac professionnel en deux ans au lieu de trois.

POINTS IMPORTANTS

- Seuls les élèves de **2^{de} générale et technologique ou spécifique, de terminale CAP (dont Mention complémentaire de niveau V et CAP en 1 an), de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) des niveaux correspondants, de prépa-apprentissage, de 2^{de} professionnelle, de 1^{re} générale ou technologique et de 1^{re} professionnelle** peuvent postuler pour une entrée en classe de 1^{re} professionnelle.
- **Les élèves candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires.** L'affectation sera subordonnée aux places restées disponibles après le traitement des candidatures des montants de 2^{de} professionnelle.
- **EXCEPTIONS :** les 1^{res} professionnelles Métiers de la sécurité, la 1^{re} professionnelle Aéronautique du LP Brossaud Blancho de Saint Nazaire, les 1^{res} professionnelles Technicien du bâtiment, organisation gros œuvre et Menuisier aluminium-verre du LP Bouloche de Saint Nazaire, la 1^{re} professionnelle Conduite et gestion de l'entreprise hippique du lycée agricole de Laval, ainsi que les 1^{es} professionnelles du LP maritime Jacques Cassard à Nantes ne relèvent pas de la procédure Affelnet Lycée. Les demandes devront être adressées directement à l'établissement souhaité.
- Pour l'enseignement agricole, l'admission est soumise à la décision de positionnement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- Pour une demande en établissement privé ou dans une autre académie, prendre contact directement avec l'établissement souhaité.

MODALITES

① L'élève et ses représentants légaux complètent le dossier de candidature « Passerelle vers la 1^{re} professionnelle » (rubriques 1 et 2) et le remettent à l'établissement actuel de l'élève accompagné d'une copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de 3^e **au plus tard pour le lundi 31 mai 2021.**

⇒ L'élève peut formuler 3 vœux maximum, à classer par ordre de préférence.

⇒ Les candidats hors académie de Nantes doivent également compléter et remettre à l'établissement actuel de l'élève la fiche « hors académie - Affelnet lycée » (disponible sur le site académique : rubrique Orientation et insertion/Guide des procédures d'orientation et d'affectation R2021/Documents candidats). Ces demandes ne sont pas considérées comme prioritaires sauf cas de déménagement.

② Lors de la commission départementale préparatoire à l'affectation, sur la base des critères des résultats scolaires, un pré-classement informatisé, complété de l'avis du chef d'établissement d'accueil, sera utilisé comme outil d'aide à la décision. L'affectation sera prononcée, sur proposition de la commission, par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) du département de l'établissement demandé pour l'éducation nationale et par le Directeur de la DRAAF.

③ L'élève et ses représentants légaux sont informés de la décision d'affectation **à compter du mercredi 30 juin 2021 :**

- l'établissement d'origine remet à chaque élève une fiche de résultats d'affectation sur l'ensemble de ses vœux,
- l'établissement d'accueil adresse une notification d'affectation aux élèves affectés.

1

Identité et scolarité actuelle de l'élève

Nom et prénom de l'élève :

N° INE :

Date de naissance : F G

Boursier : OUI NON

Adresse :

Code postal : Ville :

@ : ☎ :

Scolarité 2020 - 2021

Classe actuelle - (pour les élèves en voie professionnelle préciser la spécialité) :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Rappel : dans certaines spécialités de 1^{re} professionnelle, les langues vivantes A et B sont des enseignements obligatoires .

Nom du professeur principal :

Sur le site académique : [www.ac-nantes.fr/rubriques « orientation-et-insertion »](http://www.ac-nantes.fr/rubriques/orientation-et-insertion) puis « demander une formation »

* Informations sur la procédure d'affectation 2021 et documents à télécharger

* Les **MENTIONS LEGALES** sur les obligations réglementaires en matière de droit et d'information aux familles sur la procédure d'affectation post-troisième et post-seconde

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

2

Vœux de l'élève

3 vœux au maximum vers une 1^{re} professionnelle dans un lycée professionnel public de l'éducation nationale ou de l'agriculture.

Classer les vœux par ordre de préférence		
Indiquer la spécialité professionnelle de 1 ^{re} professionnelle ainsi que le lycée professionnel demandé.		
Vœu n° 1	Spécialité de 1 ^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes ...)		
Vœu n° 2	Spécialité de 1 ^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes ...)		
Vœu n° 3	Spécialité de 1 ^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes ...)		
Date et signature des représentants légaux :		
Périodes de formation en milieu professionnel (à ne renseigner que pour les élèves en 2 ^{de} Pro, 1 ^{re} Pro, CAP, MLDS)		
Durée du stage (PFMP)	Nom de l'entreprise	Ville

3

Etablissement d'origine

➤ Renseigner les avis et la partie commentaire :

Avis du chef d'établissement d'origine			
	Favorable	Défavorable	Commentaire
Vœu 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Date et signature du chef d'établissement d'origine :			Cachet de l'établissement d'origine :

➤ Indiquer les résultats scolaires de l'élève.

Saisir les notes et les vœux de l'élève sur Affelnet Lycée au plus tard pour le mercredi 9 juin - 12h.

Pour les modalités de saisie se reporter au « guide technique - Affelnet Lycée » diffusé par le SAIO.

RESULTATS SCOLAIRES DE LA CLASSE ACTUELLE : Seconde GT, Première GT, Seconde professionnelle, Première professionnelle, CAP, MLDS					
Case	Reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours	Notes	Case	Reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours.	Notes
1	Français		8	EPS	
2	Histoire-géographie		9	Mathématiques, sciences physiques et chimiques	
3	LVA		10	Prévention Santé Environnement	
4	LVB		11	Arts appliqués et cultures artistiques	
5	Mathématiques		12	Enseignement technologique - professionnel	
6	Physique-chimie		13	Biologie	
7	SVT		14	Education socio-culturelle	

Elèves scolarisés en 2^{de} GT et 1^{re} GT : saisir les notes dans les cases 1 à 8.
 Elèves scolarisés en 2^{de} pro, 1^{re} pro, terminale CAP, élèves de la MLDS (APFV et Vbis) et prépa-apprentissage (PREA IV et V) : saisir les notes dans les cases de 1 à 14 selon les disciplines concernées.
 Si l'élève n'a pas été évalué dans une discipline, laisser le champ à « NN » pour Non Noté.



➤ **L'établissement actuel** de l'élève adresse le dossier complété, les bulletins scolaires de l'année en cours et de 3^{er} aux établissements sollicités au plus tard pour le mercredi 2 juin et effectue la saisie du (des) vœux et des résultats scolaires dans Affelnet lycée.

4

Etablissement d'accueil

➤ Renseigner les avis et la partie commentaire :

Avis du chef d'établissement d'accueil			
	Favorable	Défavorable	Commentaire
Vœu 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Date et signature du chef d'établissement d'accueil :			Cachet de l'établissement d'accueil :



➤ **L'établissement d'accueil** transmet son avis via le fichier « AVIS du chef d'établissement d'accueil » à la DSDEN du département concerné pour les vœux vers les établissements de l'éducation nationale ou à la DRAAF pour les vœux vers les établissements de l'agriculture au plus tard pour le lundi 14 juin 2021 - 17h.